



La Lettre de l'OEP N°63 (février-mars 2016)

<http://www.observatoireplurilinguisme.eu>

**Inscrivez-vous aux 4èmes Assises européennes du plurilinguisme. C'est maintenant !
Bruxelles 18, 19 et 20 mai 2016**

Éditorial : La décision du Conseil d'État concernant l'ENA : semi-défaite, semi-victoire ?

Il est courant dans la vie politique de crier victoire quand on vient de subir une cuisante défaite. Nous ne suivrons pas ces mauvais exemples. Nous avons formé un recours avec onze associations partenaires contre un arrêté ministériel restreignant à une seule langue, l'anglais, les épreuves de langue pour l'admission au concours d'accès à l'École nationale d'administration. Nous n'avons pas gagné ce recours, mais nous trouvons dans la décision du Conseil d'État plusieurs motifs de satisfaction qu'il convient d'expliquer.

Nous avons invoqué l'article L-121-3-I du code de l'éducation selon lequel « La maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement » et nous avons considéré que la restriction de l'épreuve de langue au concours d'entrée à l'ENA au seul anglais était contradictoire avec le code de l'éducation. Nous estimions, apparemment à tort, que le choix du type d'épreuve de langue avait un lien direct avec les contenus des programmes d'enseignement. Or, le Conseil d'État nous répond qu'il n'en est rien et que l'article L-121-3-I du code de l'éducation, « relatif au contenu des programmes d'enseignement, n'est pas applicable en revanche au contenu du programme des épreuves du concours ».

Et le Conseil d'État ajoute que, s'agissant des épreuves du concours, « eu égard à la place de la langue anglaise dans la société actuelle, l'institution, par les dispositions attaquées, de l'anglais comme langue obligatoire pour l'épreuve orale de langue étrangère du concours d'entrée à l'École nationale d'administration n'est pas entachée d'erreur manifeste d'appréciation ». L'utilisation par le Conseil d'État de l'expression « erreur manifeste d'appréciation » est une formulation classique qui veut dire que sur certains sujets, comme celui présentement de la nature des épreuves d'un concours, il reconnaît à l'administration une certaine marge d'appréciation, et qu'en l'occurrence, l'administration a pu commettre une erreur, mais que cette erreur ne peut être qualifiée d'erreur manifeste.

En réalité, le Conseil d'État ne fait ici que reprendre sa jurisprudence dans un recours intenté par diverses organisations syndicales en 2009 au sujet du concours de l'École nationale de la magistrature. Ce faisant, et nous tenons à le souligner, le Conseil d'État ne répond absolument pas à la question soulevée par l'OEP et partenaires. En effet, ce que nous attaquions, ce n'était ...->

Direction et rédaction : Christian Tremblay, Anne Bui

La Lettre de l'OEP est traduite bénévolement en [allemand](#), [anglais](#), [bulgare](#), [croate](#), [espagnol](#), [grec](#), [italien](#), [polonais](#), [portugais](#), [roumain](#) et [russe](#). Les textes sont accessibles en ligne. Merci aux traducteurs. Pour ajouter d'autres langues, [contactez-nous](#).

Vous pouvez aussi retrouver les Lettres précédentes en [cliquant ici](#)

Dans ce numéro

- Édito : [La décision du Conseil d'État concernant l'ENA : semi-défaite, semi-victoire ?](#)
- Des articles récents à ne pas manquer
- Autres annonces et parutions

-> pas le caractère obligatoire de l'épreuve d'anglais, mais son caractère unique et l'exclusion d'autres langues. Ce n'était pas la reconnaissance de « la place de la langue anglaise dans la société actuelle », mais la méconnaissance de la place du plurilinguisme, pourtant reconnue par l'article L-121-3-I du code de l'éducation, que nous mettions en cause. Ce dernier, intégré à la législation française en 2000, était une préfiguration des conclusions du Conseil européen de Barcelone de mars 2002, qui a postulé l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge.



Donc, le Conseil d'État ne répondant pas à notre objection, nous ne pouvons considérer être déjugés par le Conseil d'État sur ce point.

Mais il y a dans la décision du Conseil d'État des éléments non apparents qui sont pourtant très positifs à notre ...->

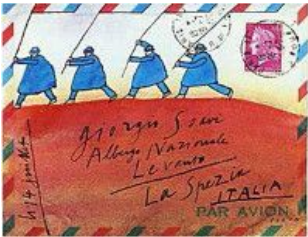


<p>-> point de vue.</p> <p>Tout d'abord, l'ENA est une école professionnelle relevant bien de l'enseignement supérieur.</p> <p>En second lieu, l'article L-121-3-I du code de l'éducation s'applique aussi bien au premier degré qu'à l'enseignement supérieur, point non contesté par le ministère, raison pour laquelle ce dernier a défendu que l'ENA n'était pas un établissement d'enseignement supérieur.</p> <p>En troisième lieu, il faut y revenir, l'article L-121-3-I du code de l'éducation s'applique au contenu des programmes d'enseignement, la question étant de savoir si devant une nouvelle contestation de notre part, non pas sur le contenu des programmes d'épreuves de concours, mais sur le contenu des programmes d'enseignement, le Conseil d'État pourrait à nouveau s'abstenir de juger en utilisant l'argument de « l'erreur manifeste d'appréciation ». La question reste évidemment ouverte. Cependant, il nous faut observer deux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'article L-121-3-I du code de l'éducation ne dit pas « objectifs de l'enseignement », mais « objectifs fondamentaux de l'enseignement ». Ce point devrait exclure à notre avis le recours à l'erreur manifeste. - La compétence pour fixer le contenu des programmes d'enseignement ne revient pas au ministère, mais aux établissements eux-mêmes sous le contrôle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche qui délivre les accréditations. Les décisions des établissements sont donc soumises non seulement à l'article L-121-3-I, mais à la totalité de l'article L-121-3, lequel encadre la possibilité de délivrer des enseignements en une autre langue que le français, limitant cette possibilité au sein d'une même formation à 50 %. Ce point n'est pas contestable, à la lumière du débat parlementaire qui a eu lieu en 2013 et dénué de toute ambiguïté à ce sujet. <p>Donc, de la même manière qu'il est possible de déclarer illégaux des formations exclusivement délivrées en une langue ...-></p>	<p>-> étrangère, il est tout-à-fait possible de contester un enseignement supérieur n'offrant que l'anglais comme enseignement de langue étrangère. n'offrant que l'anglais comme enseignement de langue étrangère. A la limite, un enseignement pourrait ne comprendre aucune langue étrangère, mais s'il inclut un enseignement de langues, sauf motif spécifique, cet enseignement ne saurait être limité à une seule langue étrangère.</p> <p>Enfin, il est important de savoir que, si l'on peut regretter cette réforme des épreuves d'admission, qui donne indiscutablement un mauvais signal, elle ne fait pas pour autant de l'ENA une école ayant opté pour le tout-anglais.</p> <p>Donc, le combat politique et juridique est loin d'être terminé.</p> <p>Voilà donc ce qu'il est permis de conclure de la décision du Conseil d'État concernant l'ENA. Certes, nous aurions souhaité que l'arrêté litigieux soit annulé. Mais en même temps nous reconnaissons la rigueur du raisonnement du Conseil d'État qui, au final, nous permet de progresser dans notre combat pour une reconnaissance du plurilinguisme qui ne soit pas purement déclarative mais pratique. ◀</p>
---	---




**N'oubliez pas de soutenir l'OEP.
Merci de cliquer [ICI](#) pour adhérer
et [ICI](#) pour faire un don**



Des articles à ne pas manquer

	<p>Les Echos d'Yves Montenay</p> <p>La politique d'anglicisation des entreprises est contre-productive : une bonne compétitivité passe par un bon management humain donc par le français en France.</p> <p>Les Français constatent la place croissante de l'anglais dans leur vie quotidienne. Certains sont indifférents, voire favorables, à sa diffusion en France et dans les pays francophones, alors que d'autres s'en inquiètent fortement.</p> <p>Lire la suite</p>
	<p align="center">Communiqué Eurostat du 1er février 2016 sur les langues étrangères : le décrochage !</p> <p>"Apprentissage des langues étrangères : 60% des élèves du premier cycle du secondaire apprenaient plus d'une langue étrangère en 2014 Le français, deuxième derrière l'anglais. L'apprentissage d'une langue étrangère à l'école est très répandu dans l'Union</p>

	<p>européenne (UE), puisque quelque 18 millions d'élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire (soit 98,6% de tous les élèves à ce niveau) étudiaient au moins une langue étrangère en 2014. Parmi eux, environ 11 millions (59,9%) apprenaient deux langues étrangères ou plus.</p> <p>Pour en savoir plus</p>
	<p>L'ouvrage La Caste de David Rothkopf – Les deux paragraphes manquants, traduction manipulée ?</p> <p>Ancien directeur de la firme de consultants créée par Henry Kissinger, Kissinger Associates, David Rothkopf a travaillé au département du Commerce sous la présidence de Bill Clinton. Il est membre du Carnegie Endowment for international Peace, un institut de recherches basé à Washington.</p> <p>En 2008, il a publié l'ouvrage <i>Superclass</i>, traduit en français par les éditions Robert Laffont sous le titre <i>La Caste</i>.</p> <p>La version française a été expurgée de deux paragraphes essentiels à la compréhension de l'ouvrage et le texte de la 4ème page de couverture est une version onirique d'un texte source qui était une véritable alerte adressée au monde occidental face à l'accentuation dramatique des inégalités.</p> <p>Lire la suite</p>
	<p>La stratégie langues vivantes de Najat Vallaud-Belkacem : esprit critique ! (article actualisé au 14 février 2016)</p> <p>Lorsque la ministre avait annoncé au printemps dernier sa volonté d'engager la diversification des enseignements de langues vivantes dès l'école primaire, en même temps que le démantèlement des classes bilingues, faisant peser sur les langues autres que l'anglais, l'allemand en premier, une menace redoutable, l'OEP a choisi de prendre la ministre aux mots.</p> <p>Lire la suite</p>
	<p>L'Algeria riconosce il berbero come seconda lingua ufficiale</p> <p>Il Parlamento algerino ha approvato a larga maggioranza un pacchetto di misure costituzionali che include il riconoscimento della lingua berbera o tamazight come seconda lingua ufficiale insieme all'arabo. Secondo quanto riferisce l'agenzia francese AFP l'arabo resterà ancora la "lingua nazionale e ufficiale" e la "lingua ufficiale dello stato". Il tamazight nelle sue quattro varianti è parlato...</p> <p>Leggi tutto...</p>
	<p>Per ascoltare: Il plurilinguismo in Svizzera, l'italiano una delle lingue nazionali (intervista a Dino Balestra)</p> <p>Il plurilinguismo sul territorio ovviamente non è solamente un fenomeno istriano. In Europa esistono tantissime realtà simili, e in Svizzera è pressoché impensabile che una persona parli solo una lingua.</p> <p>Da quelle parti è il tedesco che tende a imporsi, in virtù della forza economica e politica della Germania. L'italiano è comunque una delle lingue nazionali. Questo il tema dell'intervista a Dino Balestra, presidente della Comunità Radiotelevisiva Italoфона ed ex direttore della Radiotelevisione Svizzera Italiana.</p> <p>Per ascoltare, fai clic qui...>>></p>
	<p>French Immersion growth causing pain for Ontario boards</p> <p>By: Kristin Rushowy Education Reporter, Published on Sun Nov 22 2015</p> <p>High demand and shortage of teachers force boards to consider changes to the optional program.</p> <p>Too many students. Not enough teachers.</p> <p>Struggling to keep up with demand for French Immersion, and how to ensure equal opportunity to its benefits, some Ontario school boards are considering caps on enrolment for the popular program or delaying its start. Others, such as the Peel District School Board, have taken a hard stand and put a 25 per cent cap in place. More</p>

	<p align="center">Migrants & Language(s) - London 21-21 March 2016</p> <p>The current migration crisis faces the UK and other countries with urgent issues within which language plays a significant role. These include for example: decisions about who gets refugee status, which depend partly on origin and may be determined on linguistic grounds; how to integrate migrant children in schools, and adults in employment, when they do not speak the host-country language well (or at all); how they are to communicate in hospitals, banks, with landlords and administrations. Less immediately obvious, but equally significant linguistic issues include:</p> <p>More</p>
<p align="center">N'oubliez pas de soutenir l'OEP. Merci de cliquer ICI pour adhérer et ICI pour faire un don</p>	
<p align="center">Annonces et parutions</p>	
	<p align="center">L'OEP recherche des traducteurs bénévoles en grec, néerlandais, polonais, portugais et roumain</p> <p align="center">Merci d'écrire à contact@observatoireplurilinguisme.eu</p>
	<p align="center">Communiqué</p> <p align="center">Lancement d'un concours d'art postal</p> <p align="center">« FRONTIERE »</p> <p>Dans le cadre des 4èmes Assises européennes du plurilinguisme un concours d'art postal est organisé en lien avec la thématique général des Assises « Plurilinguisme et créativité : les langues, cœur d'Europe ». Le thème sera la « Frontière ».</p> <p>La frontière est un sujet qui nous interpelle. Aujourd'hui en particulier, à l'ère de la mondialisation, certains pensent que les frontières devraient être abolies. D'autres pensent au contraire qu'il faut les fermer. Ce n'est pas si simple.</p> <p>Pour en savoir plus</p>
	<p>La semaine de la langue française et de la francophonie se déroule du 12 au 20 mars 2016. Cette semaine permet de célébrer la langue française à travers de nombreuses animations organisées partout en France et à l'étranger.</p> <p>La Semaine de la langue française et de la francophonie a été créée en 1995 à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication. Elle est organisée chaque année autour du 20 mars, journée internationale de la francophonie.</p> <p>Pour en savoir plus</p>
	<p align="center">Séminaire Paris Denis Diderot/OEP</p> <p align="center">"Politiques linguistiques et plurilinguisme" (2015-2016)</p> <p>4 mars 2016 : Adriana Stoichitoiu Ichim (Université de Bucarest) : La politique des langues étrangères au sein du système éducatif roumain</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 mars 2016 : Adriana Stoichitoiu Ichim (Université de Bucarest) : L'impact de l'adhésion à l'UE sur l'onomastique commerciale roumaine • 18 mars 2016 : Denis Costaouec (Université Sorbonne-Descartes – Paris 5) : La presse régionale et la question linguistique en Bretagne • 1er avril 2016 : José Ramírez (Université Paris Diderot – Paris 7) : Tensions normatives dans l'enseignement de l'espagnol au Brésil • 13 mai 2016 : Shahzaman Haque (INALCO) : Politique linguistique familiale : une étude monographique des familles indiennes immigrantes en Europe <p>Pour en savoir plus</p>

	<p style="text-align: center;">Idéologie et traductologie (dir. Astrid Guillaume) Sous la direction d'Astrid Guillaume Préfaces de Marianne Lederer et François Rastier</p> <p>En théorie, la traduction est censée être neutre et le traducteur indépendant. Mais en pratique, c'est loin d'être le cas. Cet ouvrage présente le regard croisé de onze chercheurs issus de langues aussi diverses que l'arabe, le bulgare, l'espagnol, le grec, l'italien, le japonais, le polonais, le russe ou encore le turc. Il réunit des études de cas relevant de contextes de communication variés, mais qui révèlent tous les multiples interactions de la traductologie et de l'idéologie.</p> <p>Pour en savoir plus</p>
	<p style="text-align: center;">Le n°35 du Courriel européen des langues vient de paraître.</p> <p style="text-align: center;">Il est consultable ICI...>>></p> <p>Au sommaire de ce numéro, vous trouverez une présentation du nouveau programme 2016-2019 par Sarah Breslin, directrice exécutive du CELV. D'autres rubriques apportent des informations sur les participations françaises aux ateliers du CELV et sur un programme européen ainsi qu'une sélection de publications, ressources pédagogiques et annonces de colloques...</p>
	<p style="text-align: center;">Blanchet, Philippe, 2016, Discriminations : Combattre la glottophobie, Paris, Textuel, 192 p.</p> <p>Le premier livre à dénoncer la glottophobie, discrimination par le langage.</p> <p>Le langage est dans notre société un instrument de pouvoir puissant et méconnu : accents et tournures langagières sont les cibles d'une discrimination généralisée, appelée glottophobie. Rejeter une personne pour sa façon de parler, c'est la même chose que la rejeter pour sa religion, la couleur de sa peau ou son orientation sexuelle, autant de discriminations punies par la loi en France.</p> <p>Pour en savoir plus</p>
	<p style="text-align: center;">Numéro 3-4/2015 de la revue Cosmopolis A Review of Cosmopolitics - Revue de cosmopolitique 2015/3-4 Spirituality, religion and politics - Spiritualité, religion et politique Sommaire/Contents Editorial Dominique de Courcelles et Paul Ghils Introduction Religion et politique pour un « autre humanisme » Dominique de Courcelles Des conditions de la tolérance, Abdelhai Azarkan Le temps du confessionnalisme sémantique, Mathieu Guidère</p> <p>Pour en savoir plus</p>
	<p style="text-align: center;">Wikipedia voor taalprofessionals (workshop)</p> <p>Hoe werkt Wikipedia achter de schermen? Hoe kun je een artikel bewerken en zelf een pagina toevoegen? Hoe kun je als taalprofessional op Wikipedia waarde creëren voor de community ... en voor jezelf? Dat pakken we aan in een hands-on workshop op donderdag 9 juni 2016 in Gent.</p> <p>In deze zeer praktische workshop krijg je een kijkje achter de schermen bij Wikipedia en leer je concreet hoe je een artikel kunt bewerken, zelf een pagina kunt toevoegen en hoe je als taalprofessional op Wikipedia waarde kunt creëren voor de community en voor jezelf.</p>
	<p style="text-align: center;">II Congreso Latinoamericano de Glotopolítica</p> <p>El I Congreso Latinoamericano de Glotopolítica, celebrado en la Universidad de Chile en agosto de 2015, inauguró un foro donde investigadores y pensadores que</p>

	<p>tienen como objeto de estudio y reflexión las dimensiones políticas del lenguaje puedan compartir y contrastar modelos teóricos, metodologías y experiencias institucionales.</p> <p>En el II Congreso nos proponemos dar continuidad a esta zona disciplinaria que identificamos con el término “glotopolítica”. Lejos de ortodoxias teóricas y metodológicas, reconocemos la heterogeneidad de los modelos de articulación del lenguaje y lo político y la necesaria amplitud del marco de conceptualización de los procesos sociales sobre los que proyectamos nuestra acción crítica.</p> <p>Información en la web de Infoling: http://www.infoling.org/informacion/C1034.html</p>
	<p style="text-align: center;">Les annales de droits linguistiques - 2015</p> <p>La majorité des textes qui sont écrits sur les droits linguistiques au Canada sont publiés à différents endroits. Certes, la <i>Revue de droit linguistique</i> aidera à rassembler en un seul endroit la littérature à ce sujet. Qu'à cela ne tienne, les articles académiques sont également publiés dans des revues à vocation générale; les ouvrages sont publiés par diverses maisons d'éditions, sans que la publicité apparaisse à un seul endroit; les décisions des tribunaux sont également publiées dans des recueils à vocation général puisqu'il n'existe aucun recueil thématique au sujet des droits linguistiques.</p> <p>Il nous semblait essentiel de rassembler en un seul endroit l'information au sujet des publications en droits linguistiques. Les <i>annales de droits linguistiques</i> recensent donc les décisions des tribunaux, les ouvrages, les articles de périodiques, les modifications législatives qui portent sur les droits linguistiques au Canada, les rapports des Commissaires linguistiques et autres études ou rapports sur le sujet.</p> <p>Il convient de noter que, malgré tous les efforts que nous avons déployés, cette liste peut ne pas être exhaustive.</p> <p>Voici <i>Les annales de droits linguistiques - 2015</i>, lesquels sont également disponibles sur notre site Web en format pdf et en format html.</p>
	<p style="text-align: center;">La creatividad léxica en el lenguaje de la publicidad</p> <p>El estudio de la neología léxica, tanto desde el punto de vista teórico como, sobre todo, el aplicado, ha sido objeto de gran atención en los últimos años; sin embargo, pocas han sido las investigaciones que se han centrado en el ámbito de la publicidad, a pesar de ser este un campo de interés y con una relevancia cada vez mayor. En efecto, el creciente atractivo que ha despertado la publicidad ha ocasionado en los últimos años la aparición de una gran cantidad de obras enfocadas al estudio de la lengua empleada en la misma en sus diferentes niveles de análisis, si bien observamos que, cuando se trata el tema de la creación de palabras, la mayoría de las veces se centran en la formación de léxica en sentido estricto, es decir, atendiendo exclusivamente a los procedimientos de los que dispone una lengua para crear nuevas palabras solo a partir de unidades lingüísticas preexistentes en su sistema lingüístico, por lo que solo incluyen en ella los mecanismos de la derivación, composición y parasíntesis.</p> <p>Información en la web de Infoling: http://www.infoling.org/informacion/T170.html</p>
<p>N'oubliez pas de soutenir l'OEP. Merci de cliquer ICI pour adhérer et ICI pour faire un don</p>	